

**POLITIQUE AGRICOLE DE LA CEDEAO : LA
MONOGRAPHIE DU BENIN**

Bio Goura SOULE

Table des matières

INTRODUCTION.....	4
I- LES GRANDS TRAITES DU SECTEUR AGRICOLE BENINOIS	5
1.1. Les atouts de l'agriculture béninoise.....	6
1.2. Les Contraintes et les faiblesses du secteur agricole Béninois	6
II- LE CADRE GENERAL DES REFORMES	8
III- LES REFORMES DU SECTEUR AGRICOLE.....	9
IV- IMPLICATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES	11
V- LE DISPOSITIF DE GESTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE	12
VI- LES GRANDS TRAITES DES REFORMES ET LEURS IMPACTS	14
VII- L'AGRICULTURE BENINOISE DANS LE CONTEXTE REGIONAL.....	17
7.1- Evolution du commerce régional du BENIN.....	17
7.2- Les enjeux d'une politique agricole régionale pour l'économie du Bénin	20
BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE	23

Liste des tableau

Tableau 1 : bilan vivrier 2003	5
Tableau 2 : Contrantes foncières	7
Tableau 3 : Evolution des agrégats économiques de 1995 à 2002.....	9

Liste des figures

Figure n°1 : Evolution de la balance commerciale du Bénin.....	18
Figure n°2 : Evolution du commerce intra UEMOA du Bénin.....	19
Figure n°3 : Evolution des échanges Bénin-pays CEDEAO.....	20
Figure n°4 : Evolution du prix du gari béninois sur les marchés de Niamey et de Maradi au Niger.....	22

INTRODUCTION

Depuis 1960, date de l'accession du pays à l'indépendance, la politique agricole du Bénin a connu des mutations assez profondes en relation avec les changements d'orientation politique du pays. On peut globalement repérer trois grandes étapes, correspondant à des stratégies bien différenciées.

1- Juste après les indépendances, au cours des années soixante à soixante dix, le pays opte pour la modernisation de son agriculture, dans la double perspective de satisfaire les besoins alimentaires locaux, et de se doter des sources de recettes financières pour amorcer la construction du pays. De ce point de vue deux grandes stratégies ont été déployées : la promotion des aménagements hydro-agricoles et la régionalisation du développement. La première stratégie devait permettre de promouvoir les cultures vivrières, le riz notamment. Par contre la seconde visait la promotion de deux cultures de rente : le palmier à huile qui assurait alors 60% des recettes d'exportation et le coton considéré comme une spéculation émergente. Au plan institutionnel, l'encadrement de la production était assuré par des organismes de l'économie de traite : CFDT, OCAD, BDPA, sur réorganisation des sociétés de prévoyance indigène en structures coopératives.

2- La seconde phase intervient à partir de la 2nde moitié des années 70 consécutivement aux changements d'orientation politique de 1972. En dépit de la démagogie et des élans populistes des stratégies déployées (tentative de collectivisation de l'agriculture), la politique agricole de cette époque s'était fixée des objectifs qui intégrait clairement la dimension régionale. Elle était conçue pour :

- satisfaire les besoins alimentaires locaux
- approvisionner les industries locales de transformation déjà créées ou à créer
- constituer des stocks de sécurité
- faire du Bénin une source d'approvisionnement de ses voisins, Niger, Nigeria, en produits vivriers. Les résultats de cette stratégie sont restés mitigés et la volonté de faire de l'agriculture le moteur du développement économique s'est heurtée à l'inadéquation entre les stratégies déployées et les moyens réellement mis en œuvre.

3- La troisième phase va de la seconde moitié des années quatre vingt à nos jours. Elle est marquée par une remise en cause de l'option dirigiste sur fonds de Programme d'ajustement structurel. Un ensemble de réformes s'amorcent et remettent en cause l'omniprésence de l'Etat qui se manifestait à travers la célèbre formule de HUGON, 1998, de l'Etat "pro" (promoteur, producteur, prospecteur et programmeur). Cette phase est sous tendue par une orientation libérale, qui tout en privilégiant les cultures de rente accorde une place de plus en plus importante aux organisations des producteurs. Ces derniers sont considérés comme des partenaires incontournables du secteur agricole. Enfin les nouvelles orientations de la politique agricole tiennent de plus en plus compte des exigences de l'environnement régional et international, même si celui-ci est pour l'essentiel perçu comme une contrainte, qu'une opportunité. Elle véhicule également des imperfections qui apparaissent comme le résultat de la confrontations des stratégies des acteurs en présence.

I- LES GRANDS TRAITS DU SECTEUR AGRICOLE BENINOIS

4- Avec un PIB de l'ordre de 400 dollars US par habitant, le Bénin fait partie des pays les moins avancés du monde (PMA). Son économie, en dépit de l'importance du secteur commercial (22% du PIB), est fortement tributaire du secteur agricole. Ce dernier contribue pour environ 36% à la formation du Produit Intérieur Brut, à plus de 85% aux recettes d'exportation officielles et occupe les $\frac{3}{4}$ de la population active. La production assez diversifiée est concentrée autour de 2 catégories de produits :

5- *Les cultures vivrières marchandes* qui sont représentées par les tubercules, les racines, les céréales et les oléagineux. La production des plantes à racines et tubercules est estimée à quelques 5.000.000 tonnes dont 3.154.910 tonnes pour le manioc, 1.700.000 tonnes pour l'igname et le reste partagée entre la patate douce et la pomme de terre. A ce niveau, le manioc connaît la plus forte croissance avec un taux moyen de 10, 15% par an au cours des cinq dernières années sous l'effet des mesures incitatives mises en place par les pouvoirs publics. La production des céréales était estimée en 2003 à 1.147.000 tonnes avec une forte proportion de maïs environ 800.000 tonnes suivi du mil / sorgho, 200.000 tonnes du riz, 60.000 tonnes de paddy et du fonio. A ces produits vivriers qui constituent la base de l'alimentation de la population s'ajoutent les légumineuses, notamment le niébé (130.000 tonnes) les arachides (120.000 tonnes) et de nombreux produits maraîchers (tomate 150.000 tonnes) des fruits : ananas, oranges etc. Cette production permet globalement de satisfaire les besoins alimentaires vitaux domestiques, même si le pays enregistre de façon sporadique des zones d'insécurité alimentaire et un déficit structurel pour certains produits comme le mil/sorgho et le riz. Sur la base d'une population estimée à quelques 6.900.000 habitants, le bilan vivrier 2003 (hypothèse moyenne de consommation se présente comme suit

Tableau 1 : bilan vivrier 2003

Produits \ Solde	En Tonnes
Maïs	139 017
mil/sorgho	- 7 524
Riz	- 55 922
Igname	292503
Manioc	2 194 451
Niébé	- 3 911
Arachide	23 618

Source, d'après les estimations de l'ONASA.

6- *Les cultures de rente* sont dominées par le coton. L'évolution de la production de ce textile a été spectaculaire au cours des dix dernières années, même si des signes d'essoufflement transparaissent clairement depuis 3 ans. La production tourne autour de 400.000 tonnes par an depuis cinq pour une capacité d'égrenage installée de 585 000 tonnes. La mauvaise tenue des cours mondiaux au cours des trois dernières campagnes, l'insuffisance des réformes entreprises et les luttes d'intérêt entre les différents protagonistes de la filière ont fini par fragiliser un produit qui contribue pour plus de 80% aux recettes d'exportation officielle du

pays. C'est dans le domaine des cultures de rente, que le pays tente une politique de diversification des produits d'exportation, qui concernent actuellement : les noix de cajou (environ 30.000 tonnes) l'ananas 55.000 tonnes en 2002. La production d'huile de palme est compromise non seulement par l'évolution défavorable du climat, la faiblesse des rendements et la concurrence des produits importés du marché international. Les tentatives de relance de la production au moyen de technologies de triturations adaptées aux petites exploitations familiales sont concentrées dans quelques régions

1.1. Les atouts de l'agriculture béninoise

Ils reposent sur un ensemble de facteurs qui relèvent aussi bien des conditions naturelles, que de l'environnement régional

7- au plan physique le Bénin dispose d'environ 70.000.000 hectares de surface agricole utile (hors zones protégées) soit 58,7% du territoire national, réparties en onze zones agro-écologiques variées, aptes à répondre à une agriculture diversifiée. Seulement 37,6% soit 25 262.000 de cette ressource sont exploitées chaque année. Le Bénin dispose également d'environ 320.000 ha de terres irrigables, notamment dans les vallées du Niger (Malanville et Karimama), de l'Ouémé (basse Vallée), du Mono notamment, dont 205.000 ha de bas-fonds aptes à la culture du riz. Cette abondance se double d'une richesse des sols, dans la partie méridionale qui dispose de bonnes terres sur le plateau continental.

8- au plan climato-hydrologique, la diversité des zones agro écologiques permet d'avoir une gamme assez étendue de production, allant des tubercules et racines (72% du volume de la production agricole) aux céréales, en passant par les légumineuses, les oléagineuses et les textiles. Le régime bimodal des pluies, dans la partie méridionale du pays, offre la possibilité de deux cycles de cultures, même si la pluviométrie moyenne comprise entre 900 et 1200 mm par an est jugée insuffisante et quelquefois mal répartie dans le temps et dans l'espace. Au-delà de ce fait la hauteur des pluies est largement suffisante pour favoriser le développement d'une agriculture non irriguée. Il subsiste également des possibilités offertes par les eaux de surface inexploitées à côté d'environ 31.000 ha de lacs et lagunes disponibles et favorables à l'irrigation.

9- L'environnement régional, à travers l'énorme demande en certains vivriers du Nigeria. Ce dernier importe actuellement 1.500.000 tonnes de riz par an, produit pour lequel le Bénin dispose d'un potentiel de production d'environ 750.000 tonnes de paddy. Il existe là des opportunités énormes que le pays pourrait saisir pour donner une dimension régionale à son agriculture. Le marché régional est aussi demandeur de certains dérivés du manioc : le gari notamment sur lesquels le Bénin peut faire des options. Sur le plan international, la qualité des cossettes du manioc du Bénin comparativement à celles de ses concurrents asiatiques est meilleure. Cependant les coûts élevés de production l'empêchent d'être compétitif sur le marché international, européen notamment.

1.2. Les Contraintes et les faiblesses du secteur agricole Béninois

10- Le secteur agricole est confronté à un certain nombre de contraintes, qui tendent à prendre une forme structurelle, au nombre desquelles :

- les contraintes foncières se positionnent de plus en plus comme un des facteurs

- limitant le
- développement des activités agricoles, même si la situation est fortement nuancée selon les régions considérées.

Zones	Surface Totale Km ²	Surface cultivable	% cultivable	Surface cultivable en 2002	Jachère	Jachère sur Surface cultivable
Atacora / Donga	31.625	14285	45,1%	3025	11259	3,7
Atlantique / Littoral	3312	2020	60,9%	1602	418	0,2
Borgou / Alibori	52098	29188	56%	5993	23195	3,8
Mono / Couffo	4009	3138	78,2%	1741	1397	0,8
Ouémé / Plateau	4545	3980	87,2%	3544	436	0,1
Zou / Colline	19174	14500	75,6%	4020	10480	2,6
BENIN	114763	67111	58,5%	19925	47186	2,3

Tableau 2 : Contraintes foncières

Source : d'après les statistiques du MAEP

Elles sont très prononcées dans la région méridionale qui abrite les 2/3 de la population du pays sur seulement 10% de la superficie totale. Dans les régions centrale et septentrionale où la pression sur la terre paraît moins importante, apparaissent des conflits latents entre autochtones et colons agricoles. L'Etat reconnaît officiellement aussi bien la propriété traditionnelle des Collectivités familiales que la propriété individuelle, mais aucune législation n'est définie dans le domaine. La législation sur le foncier rural attend d'être adoptée par l'assemblée nationale.

11- La faiblesse des innovations technologiques est illustrée par le caractère rudimentaire des moyens de production. La quasi-totalité des activités agricoles sont réalisées avec des équipements sommaires comme la houe, le coupe-coupe, la daba, la hache, etc. La culture attelée qui a pris un remarquable essor dans la partie Septentrionale est loin de se généraliser à l'ensemble du pays. L'adoption de la gamme complète des attelages est freinée par le renchérissement continu du coût du matériel et les difficultés d'accès au crédit.

12- L'insuffisance et l'adéquation du financement des activités agricoles. Les crédits sont souvent non seulement de faible taille, mais également à taux intérêt élevé. De ce fait, le recours aux intrants agricoles reste encore très limité (excepté dans les zones de production cotonnière) eu égard à leur coût excessivement élevé.

13- Les sols sont exploités sans un souci de défense et de restauration et la croissance de la production est obtenue au prix d'une dégradation souvent irréversible de ressources naturelles. Les productions animales et halieutiques font également l'objet de systèmes d'exploitation quasi-extensifs avec autant de menace pour l'environnement écologique. Le comblement des plans d'eau, la surexploitation des berges, l'envahissement des plans d'eau par les végétaux flottants provoquent leur appauvrissement continu.

14- L'accélération du processus de déforestation : l'exploitation forestière fournit plus de 90% de la source d'énergie domestique sous forme de bois de feu et de charbon de bois d'une part, du bois de service (perches, poteaux) pour la construction, les supports de lignes électriques et téléphoniques d'autre part.

15- L'absence d'un système de sécurisation des productions agricoles, matérialisée par l'inexistence d'un système d'assurance agricole. Les producteurs sont de ce fait exposés à des risques de toute sorte.

16- L'insuffisance d'infrastructures en milieu rural, notamment les voies de communication . Seulement 40 à 45% des pistes de desserte rurale sont praticables en toute saison. De ce fait nombre de zones de production restent enclavées, une bonne partie de l'année, conséquence du mauvais état du réseau de pistes de desserte rurale.

17- Toutes ces contraintes expliquent très largement, les contres performances actuelle de l'agriculture béninoise. Cette dernière est caractérisée par la faible productivité des actifs agricoles. La valeur ajoutée par actif agricole est estimée à 530 dollars US en 1998 (BM, rapport sur le développement dans le monde, 2000 – 2001).

II- LE CADRE GENERAL DES REFORMES

18- Depuis 1989, le Bénin a engagé un certain nombre de réformes structurelles visant à relancer son économie. Le pays est actuellement à son quatrième programme triennal. Les deux premiers programmes ont été axés sur les préoccupations de stabilisation et d'assainissement de l'appareil économique. Les seconds par contre ont été conçus et mis en œuvre pour relancer de façon durable la croissance économique. Ils ont débouché sur une croissance soutenue depuis la seconde moitié des années 90. L'économie nationale croît à un rythme supérieur à 6% et les grands équilibres macro économiques ont été rétablis.

19- En dépit de ces performances économiques, la pauvreté semble en nette progression, notamment en milieu rural. Selon les estimations du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté, l'incidence de la pauvreté monétaire en milieu rural est passée de 25,2% en 1995 à 33% en 2000. Par contre elle a reculé de 28,5% à 23,3% en zone urbaine au cours de la même période.

Tableau 3 : Evolution des agrégats économiques de 1995 à 2002

Agrégats économiques	1995	1996	1997	1998	1999	2000*	2001*	2002*
PIB à prix courant (en milliards FCFA)	1005,6	1137,4	1258,8	1377,2	1469,9	1605,5	1738,5	1874,2
Taux de croissance réelle du PIB (en %)	4,6	5,9	5,7	4,5	4,7	5,8	5,0	5,6
PIB à prix constant (en milliards FCFA)	604,2	639,7	676,1	706,8	740	782,7	822,1	868,1
PIB courant par habitant (FCFA)	185 878	203 470	²¹⁵ ₉₁₈	²²⁸ ₀₁₃	²⁴² ₅₅₈	²⁵⁸ ₆₅₆	^{273 600}	²⁹⁴ ₉₅₇
Taux de croissance du PIB par habitant (en %)	-	9,5	6,1	5,6	6,4	6,6	5,8	7,8
Taux d'accroissement naturel (%)	3,2					3,4		3,0
Taux moyen de croissance de la population (%)	-	3,33	4,29	3,60	2,33	2,43	2,37	3,00
Valeur ajoutée du secteur primaire (en % du PIB réel)	38,50	39,80	39,80	40,53	40,31	40,55	39,80	39,85
Valeur ajoutée du secteur secondaire (en % du PIB réel)	15,62	15,91	15,59	14,97	14,58	15,02	15,62	15,75
Valeur ajoutée du secteur tertiaire (en % du PIB réel)	45,88	44,29	44,61	44,50	45,11	44,42	44,6	44,4
Taux d'inflation (en %)	11,4	4,1	3,3	5,8	0,3	4,2	4,6	3,2
Encours de la dette publique (milliards FCFA)	703,1	757,2	748,2	784,2	808,2	592,9	651,8	682,4
Service de la dette (milliards FCFA)	21,8	19,3	28,4	28,5	40,4	38,4	23,8	24,6
Encours/PIB (%)	69,9	66,6	59,4	56,9	55,0	36,9	37,5	36,4
Service dette/ export B & S(%)	8,0	6,7	9,1	12,6	17,0	15,8	9,0	8,5
Population en millions d'habitants	5,4	5,6	5,8	6,0	6,1	6,2	6,4	6,4
Exportations de biens et services (milliards FCFA)	271,4	286,2	310,7	225,9	237,3	243,8	264,1	288,8
Importations de biens et services (milliards FCFA)	365,5	680,3	416	378,6	423,7	451,4	485	510,5

Sources : DP/MFE Bénin, Estimations FMI-CAA, INSAE.

III- LES REFORMES DU SECTEUR AGRICOLE.

20- De tous les secteurs d'activités économiques, celui du développement agricole a le plus bénéficié d'une attention soutenue, d'une véritable politique au cours des quinze dernières années. Les stratégies ont été nombreuses, même si elles ont été rarement inscrites dans une perspective de long terme. De même, au-delà de l'essence idéologique qui a sous tendue les différentes orientations selon les époques, il est resté une constance que véhicule l'ensemble des politiques : c'est la quasi-permanence des stratégies de promotion d'une ou deux cultures de rente comme support de développement de l'économie nationale. Toutefois les réformes qui sont amorcées dès Août 1989 ont été dotées d'une orientation conforme aux exigences de l'insertion de l'économie nationale dans la globalisation. Ces orientations sont contenues

dans la lettre de Politique de Développement Rural que le gouvernement a publié en 1991 et transformée en Déclaration de Politique de Développement Rural (DPDR) en 2000. Ce document qui intervient après la tenue des états généraux du secteur rural retrace des objectifs, les grandes orientations de la politique agricole. Ces orientations tiennent compte

des exigences des Programmes d'Ajustement structurel, c'est-à-dire : la restauration de l'équilibre des finances publiques, la restructuration des principaux ministères et services financiers, la promotion du secteur privé.

21- De ce point de vue, les objectifs assignés à la politique agricole visent :

- le renforcement de la participation du secteur au développement économique du pays en contribuant au rétablissement des équilibres macro-économiques, à la création d'emploi et à la valorisation des potentialités agro-écologiques.
- la contribution à l'amélioration du niveau de vie des populations, par l'augmentation du pouvoir d'achat des producteurs, la lutte contre la pauvreté, le contrôle de la qualité et l'innocuité des aliments ;
- le maintien de la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans un contexte de forte croissance démographique, aujourd'hui estimée à 3,3% l'an ;
- la diversification agricole et l'augmentation de la productivité.
- La conservation du patrimoine écologique ;
- l'amélioration des rapports hommes / femmes au sein des communautés rurales suivant l'analyse «genre et Développement ».

22- La DPDR définit clairement les missions, en distinguant celles dévolues à l'Etat et au secteur privé, aux organisations professionnelles agricoles, aux ONG. Ainsi la mission dévolue à l'Etat portent sur :

- l'orientation de la politique nationale en matière de développement rural par (i) la définition des stratégies et programmes (ii) la mise au point des instruments législatifs et réglementaires et (iii) les mesures incitatives (financières notamment)
- Le suivi et le contrôle de la mise en œuvre de cette politique et de l'exécution des mesures d'accompagnement
- La capitalisation et la diffusion de l'information
- La conception, la programmation et le contrôle des mesures de protection des ressources naturelles, y compris l'institutionnalisation des droits fonciers au niveau des individus et des collectivités.
- La gestion des infrastructures rurales publiques et de contrôle du respect des normes techniques des ouvrages réalisés par des particuliers ou des collectivités locales. L'Etat se

désengagement des autres domaines d'activités : commercialisation et distribution des intrants et des semences au profit du secteur privé, plus apte à gérer ces volets avec le maximum d'efficacité.

IV- IMPLICATIONS STRATEGIQUES ET OPERATIONNELLES

23- Trois documents sont intervenus à la suite de la Déclaration de Politique de Développement Rural et Agricole pour préciser les orientations stratégiques et opérationnelles de la politique agricole¹. Le schéma Directeur du Développement Agricole et Rural a bâti l'ensemble de la stratégie de développement agricole autour de l'agriculture familiale. Il s'agit là de la consécration d'un état de fait de l'agriculture béninoise. Celle-ci est en effet constituée d'exploitation familiale de petite taille. Cette dernière est considérée comme le socle du développement agricole et économique. Le Plan stratégique Opérationnelle précise que la « *Priorité sera donnée à l'agriculture familiale afin de lui permettre d'accéder au marché-----* ». La stratégie prévoit la modernisation de l'agriculture familiale pour adapter sa mission à celle des exigences de la mondialisation. Cette modernisation passe par la diversification de la production et l'organisation des circuits de commercialisation. La diversification devra permettre non seulement d'assurer la sécurité alimentaire, mais aussi de participer activement aux échanges régionaux. En dernière analyse, il s'agit de promouvoir une agriculture marchande, au travers non seulement de la diversification de l'offre, mais aussi de l'amélioration de la productivité au moyen de systèmes de production soucieux de la préservation de l'environnement. L'option est donc faite pour l'agriculture familiale, pour perpétuer une tradition . La modernisation est envisagée pour faire évoluer le système d'une agriculture de subsistance à celle de marché. Au total la politique agricole béninoise poursuit deux objectifs complémentaires : la satisfaction des besoins alimentaires nationaux, la conquête des marchés régionaux et internationaux pour améliorer les revenus des populations dans la perspective de réduction de la pauvreté. Les plans d'action devront préciser ultérieurement les modalités et les moyens pour atteindre les objectifs de cette stratégie

24- Cette stratégie globale est déclinée en 14 plans d'actions sous-sectoriels et transversaux qui sont :

- 1 - appui aux Organisation Paysannes.
- 2 - appui institutionnel au Ministère de l'Agriculture de l'élevage et de la Pêche
- 3 - diversification de la production agricole
- 4 - conservation : transformation et commercialisation des produits agricoles
- 5 - Élevage
- 6 - pêche
- 7 - financement rural
- 8 - législation rurale et des produits agricoles
- 9 - gestion des ressources naturelles et fertilité des sols
- 10 - infrastructures rurales
- 11 - Genre et développement
- 12 - Communication et information rurale
- 13 - Suivi et évaluation
- 14 - Vulgarisation et formation.

(1) - Il s'agit du Schéma Directeur du Développement Agricole et Rural

(2) - du Document de stratégie de Réductions de la pauvreté,

(3) - Plan d'Action Environnemental du Bénin

25- Le quinzième plan qui concerne la recherche agricole est déjà élaboré et en cours de mise en œuvre. Cependant pour des raisons d'efficacité, le plan d'investissement du MAEP a retenu cinq programmes majeurs résultant de la fusion / croisement des plans d'action ci-dessus énumérés. Ces programmes portent sur (1) l'amélioration de la productivité agricole (ii) les infrastructures rurales ; (iii) la gestion des ressources naturelles (iv) l'appui au développement des marchés agricoles et (v) l'administration et la gestion des services.

V- LE DISPOSITIF DE GESTION DE LA POLITIQUE AGRICOLE

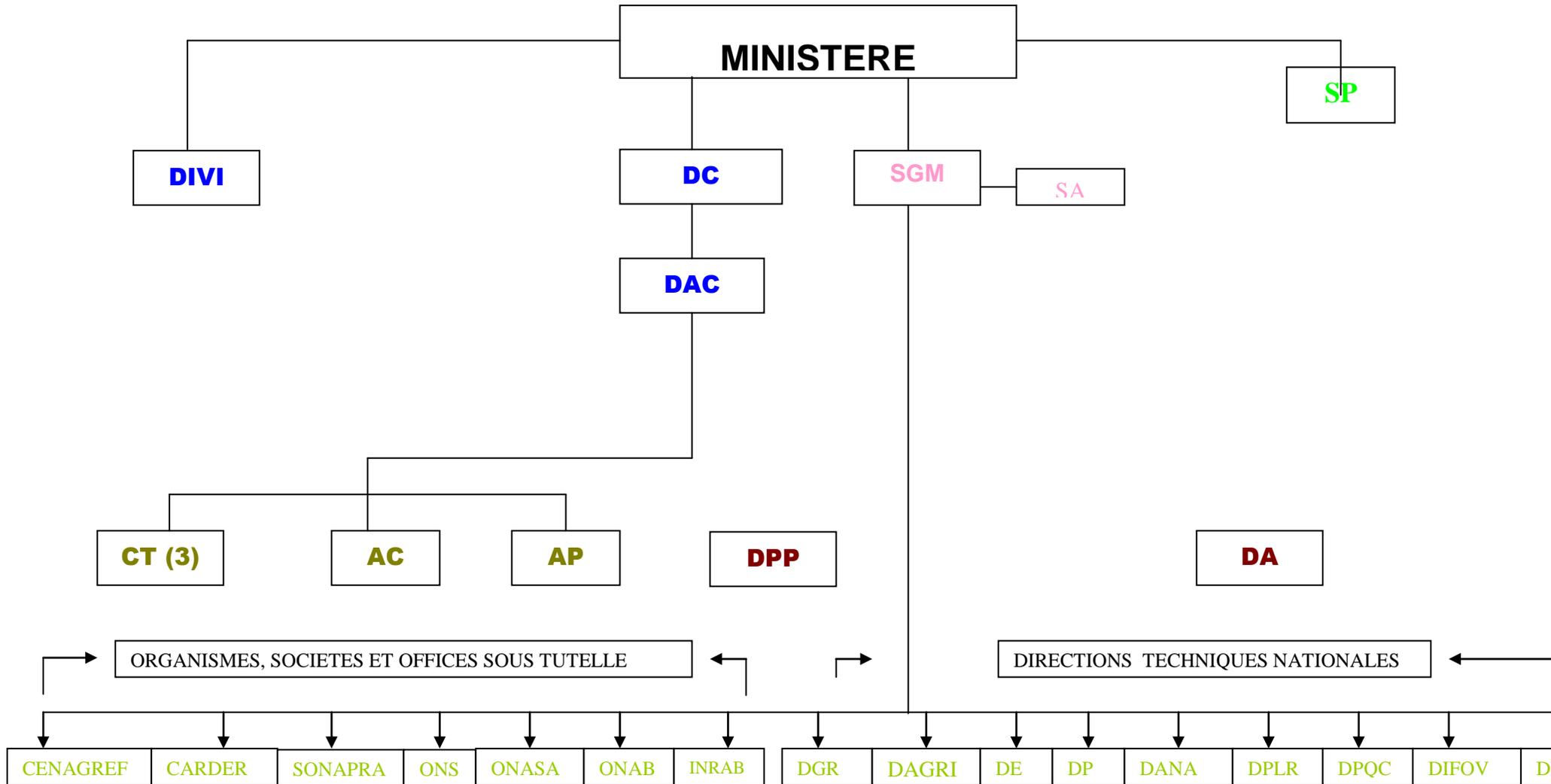
26-Le dispositif de gestion de la politique agricole du Bénin est resté sensiblement le même en dépit du changement d'orientation opérée, il y a quatre années. En effet, la mission du ministère est passée de celle du Développement Rural au sens large à celle de la promotion de l'Agriculture, de l'Elevage et de la pêche.

27- Le ministère de l'Agriculture est la structure de l'Etat chargée de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de développement de l'agriculture de l'Elevage et de la pêche. Le ministère s'appuie sur des services centraux et des directions techniques. Cependant c'est la Direction de la Programmation et de la prospective (DPP), qui coordonne et gère les orientations en matière de politique agricole. La DPP, coordonne l'ensemble des programmes et projets, gère les statistiques agricoles et supervise l'élaboration de documents stratégiques : Plan d'Action. Elle représente le ministère aux grandes négociations interministérielles ou régionales. La DPP est sensée également s'appuyer sur le Programme d'appui à la Politique Agricole, qui est le bras intellectuel des actions du Ministère en matière de politique agricole. Il s'agit de l'ancien Département d'Economie et de Sociologie Rurale de l'Institut National de la Recherche Agronomique du Bénin qui a été transformé en PAPA .

28- Cependant la présidence de la République et le Ministère du Plan participent activement à l'élaboration de la politique agricole. La gestion de certains dossiers délicats comme celui de la filière coton relève pour l'essentiel de la présidence de la République que du Ministère de l'agriculture. Le Ministère du Plan préside la commission de dénationalisation qui statue sur les modalités de cession des usines d'égrenage du coton de la Société Nationale de Promotion agricole. C'est donc ce ministère qui gère la politique de privatisation des actifs que l'Etat possède dans le secteur agricole. Au total, même si le ministère de l'Agriculture a officiellement la charge de l'élaboration et de gestion de la politique agricole nationale, plusieurs autres centres d'intérêt interfère ses décisions, situation qui est souvent source de dysfonctionnements notamment au niveau de la gestion de certaines filières stratégiques comme celle du coton.

29- Un ensemble de structures d'accompagnement et de coordination ont été également créées dans la lancée des réformes en cours. Il s'agit entre autres de la chambre d'agriculture qui éprouve des problèmes à être pleinement opérationnelle. Elle bénéficie d'un programme de professionnalisation qui devrait lui permettre de jouer pleinement son rôle d'encadrement du monde rural. Des instruments de régulation des prix comme l'Office National de Stabilisation existent, mais ne sont plus opérationnel et tente de se reconvertir en un système d'information capable de fournir aux producteurs des données fiables devant leur permettre de conduire des négociations avec les autres acteurs des filières agricoles : usiniers, distributeurs d'intrants, négociants de produits agricoles.

SCHEMA DU MAEP



VI- LES GRANDS TRAITES DES REFORMES ET LEURS IMPACTS

30- Les réformes de politique agricole ont pris une forme décisive à partir de 1992, date à laquelle a commencé l'ouverture du marché des intrants aux opérateurs privés. Elles ont touché plusieurs aspects du secteur agricole. Toutefois elles sont loin d'être achevées et la profondeur des mutations varie selon les secteurs. Si le marché des produits vivriers a bénéficié d'une véritable libéralisation, celui des intrants a été plutôt privatisé.

31- *La libéralisation du marché des produits vivriers* est intervenue en application des réformes structurelles qui ont été engagées dès 1990, sur les activités commerciales. En effet c'est la loi n°5 / 05 / 90, amendée en ces articles 30 et 31 par la loi n°9307 du 19 / 03 / 93 qui réglemente les activités commerciales au Bénin. Le nouveau texte de loi affirme le principe de liberté du commerce, apporte des allègements substantiels aux procédures d'implantation des entreprises commerciales.

32- Dans le domaine des produits vivriers, les réformes ont consisté à réorienter les activités et la mission de l'office National des céréales. Cet organisme d'Etat avait en charge le contrôle partiel du marché des produits vivriers. A la mission de régulation du marché qui était dévolue à l'office, a été substituée cette plus souple de « conseil des acteurs, notamment des pouvoirs publics sur les questions de sécurité alimentaire ». L'ONC qui s'est mu en office Nationale d'Appui à la Sécurité Alimentaire a pour mission : « La centralisation, l'analyse et les traitements des informations relatives à la Sécurité alimentaire ». De façon spécifique, l'ONASA est devenu un système d'information sur le marché et sur la conjoncture alimentaire nationale. Il gère un stock sécurité constitué à partir d'aide alimentaire et achats locaux ou extérieurs de céréales (riz et maïs, notamment).

33- *Le marché des produits de rente.* A l'opposé du marché des produits vivriers, celui des produits de rente, fait encore l'objet d'une régulation gérée par l'Interprofession de chaque filière. C'est principalement le cas du coton. Bien que les réformes aient dessaisi la SONAPRA du monopole de collecte et de commercialisation, le marché de ce textile est encore loin d'être libéralisé. Les prix et les autres fonctions sont négociés par tous les acteurs regroupés au sein de l'Association Interprofessionnelle du Coton. Celle-ci assistée d'un groupement d'Intérêt économique qui assure les flux financiers et des produits entre les trois grands acteurs : producteurs, égreneurs et distributeurs d'intrants agricoles. Les organisations de producteurs jouent de plus en plus un rôle déterminant dans la commercialisation. Cependant, il est prévu une libéralisation de la filière, avec la privation de la SONAPRA et la cession en lots de ces dix usines d'égrenage.

34- *La privation de la distribution des intrants agricoles.* Le système d'approvisionnement et de distribution des intrants est passé du contrôle de la SONAPRA à celui de la Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles (CAGIA). En effet à partir de 1992, l'Etat s'est progressivement désengagé du système d'approvisionnement et de distribution des intrants agricoles, au profit d'opérateurs économiques privés. Le système sera à partir de 1998 régenté par la Coopérative d'Approvisionnement et de Gestion des Intrants Agricoles contrôlée par les producteurs du coton. Ce changement d'institution en charge du secteur des intrants n'a pas contribué à modifier le système à plusieurs points de vue.

- L'essence de la politique d'approvisionnement et de distribution est orientée vers la culture du coton. Les crédits intrants aux producteurs ne sont accordés qu'aux

producteurs du coton organisés en groupements coopératifs. Cette option découle du souci de préserver la filière coton, produit qui fournit à lui seul plus de 80% des recettes d'exportation officielles du pays.

- Toutes les importations d'intrants coton se font sur appels d'offre gérés par la CAGIA sur la base d'un cahier des charges. La principale caractéristique de l'appel d'offre est qu'un seul importateur ne doit pas s'arroger tout le marché, car il faut surtout éviter de passer d'un monopole public à un monopole privé. Ensuite les opérateurs retenus doivent accepter d'aligner leurs prix sur ceux du concurrent le moins disant. Cette formule permet d'évincer du marché les opérateurs dont les moyens sont limités pour traiter de grands volumes. Mais cette politique suscite des ententes tacites entre opérateurs pour éviter de présenter des prix trop bas, faussant du coup l'esprit qui a présidé à son élaboration.
- Le principe de l'appel d'offre ne favorise pas pleinement un marché concurrentiel des intrants d'autant qu'il fonctionne sur un prix collectif privé. Bien qu'on soit passé de l'autorité directe de l'Etat à celle d'une coopérative gérée par les producteurs, le système d'approvisionnement et de distribution ressemble fort à une sorte de tutélisation. Elle se traduit singulièrement par une privatisation des pans de l'activité et non une véritable libéralisation du secteur. Le fait que les soumissions portent sur des quantités dont la clé de répartition entre acteurs n'est pas clairement définie à priori, mais s'appuie sur les intentions d'achats limite la transparence des transactions.

35- En définitif le marché des intrants et des produits agricoles de rente, du coton notamment demeure un marché administré qui associe les différents acteurs. Le principal mode de coordination que sont les prix fait l'objet d'une négociation. Les prix des intrants sont pan territoriaux quelque soit la formule. Ceux du coton, tout en intégrant quelques éléments d'incitation (trois catégories de qualité sont prises en compte) sont également uniques sur toute l'étendue du territoire national.

36 - La politique du crédit et du financement de l'agriculture. En l'absence d'une Banque de Développement Agricole, la politique de financement du secteur agricole repose principalement sur deux sources ; les crédits extérieurs et les ressources financières du Programme d'Investissement Public. Les crédits extérieurs sont généralement utilisés pour mettre en place des infrastructures structurantes et les appuis institutionnels. Le PIP, généralement dérisoire au regard des besoins des acteurs du secteur est utilisé soit comme la contre partie nationale des financements extérieurs, soit pour mettre en œuvre certaines actions. De ce fait le financement des campagnes agricoles est assuré par une Kyrielle d'institutions de micro-finance en tête des quelles se trouvent les caisses locales de Crédit Agricole mutuelles. Ces dernières ont émergé sur les cendres de la défunte Caisse Nationale de Crédit Agricole. Ces caisses accordent des crédits modulés selon les besoins et la capacité entrepreneuriale des acteurs ruraux. Malgré le niveau élevé des taux d'intérêt qu'elles pratiquent (12 à 24%), les CLCAM sont devenues la première institutions de micro finance en milieu rural. Le succès enregistré par cette institution avait poussé les responsables des organisations paysannes à envisager la création d'une Banque de Développement Agricole. Mais la crise que traversent ces caisses, qui, en 2000 avaient enregistré plus de 30% d'impayés tempère les ardeurs, et met en relief la fragilité de ces systèmes de financement décentralisés.

37- Le renforcement des capacités des organisations paysannes. Il constitue un des objectifs majeurs affichés de la politique Agricole béninoise. Le Programme de Restructuration des services agricoles amorcé en 1992 en avait fait un de ses chevaux de bataille. L'aboutissement de ce programme devait entre autres objectifs, se traduire par le transfert d'un certain nombre d'activités exercées par l'Etat aux organisations paysannes. L'opération a été baptisée «transfert de compétence ». Elle devait être mise en œuvre concomitamment avec le renforcement de capacité des organisations paysannes appelées à jouer un rôle d'interface entre les différents acteurs du secteur.

38- La mise en œuvre de cette politique, s'est traduite par l'émergence de toute une série d'organisations professionnelles qui vont des coopératives à des associations de producteurs, tant au niveau des femmes (genre) que des deux sexes. Parmi les organisations les mieux organisées et les plus opérationnelles, on compte celles animées par les producteurs agricoles. Elles sont structurées de façon pyramidale du village au niveau national. Au niveau des villages fonctionnement des groupements villageois, de loin les plus nombreux et les plus représentatifs du système. Suivent les Unions Communales de Producteurs, les Unions Départementales des Producteurs et la Fédération de l'Union des Producteurs du Bénin. Ces organisations ont développé plusieurs fonctions, notamment économique, sociale et de représentation. Les ristournes et autres ressources financières tirées des prestations de divers services (distribution des intrants, collecte primaire du coton) ont généralement été destinées à la réalisation des infrastructures socio-communautaires. A bien des points de vue, de nombreuses organisations des producteurs à la base ont préfiguré les collectivités locales issues des processus de décentralisation de l'administration.

39- Cependant l'unité organisationnelle est loin d'être réalisée et la tendance est à la cohabitation de plusieurs fédérations paysannes. La légitimité de la FUPRO comme l'unique faitière nationale est contestée par d'autres structures qui parfois sont nées ces dissensions des acteurs de la filière coton. En effet les modes et institutions de coordination entre acteurs de la filière coton (la seule autour de la quelle s'organisent les dynamiques) présentent des défaillances. Ces dernières se traduisent par le refus de certains acteurs de reconnaître l'autorité de ces institutions, notamment de l'Association Inter professionnelle du coton (A.I.C : producteurs, Egreneurs et distributeurs d'intrants), de la Centrale de Sécurisation des Paiements et de Recouvrement (CSPR), et de la CAGIA .

40- De façon globale, les OP demeurent encore très fragiles et sont souvent manipulées par les opérateurs privés, qui profitent de leur division pour imposer des prix peu rémunérateurs lors des négociations. De même l'amenuisement des ressources financières tirées des ristournes et autres plus value a accru la dépendance des OP, des bailleurs et institutions d'appui. Les fonctions de représentation sont devenues un moyen d'enrichissement, qui accroît la mauvaise gouvernance de ces organisations, qui pourtant sont devenues des acteurs incontournables des politiques agricoles au Bénin

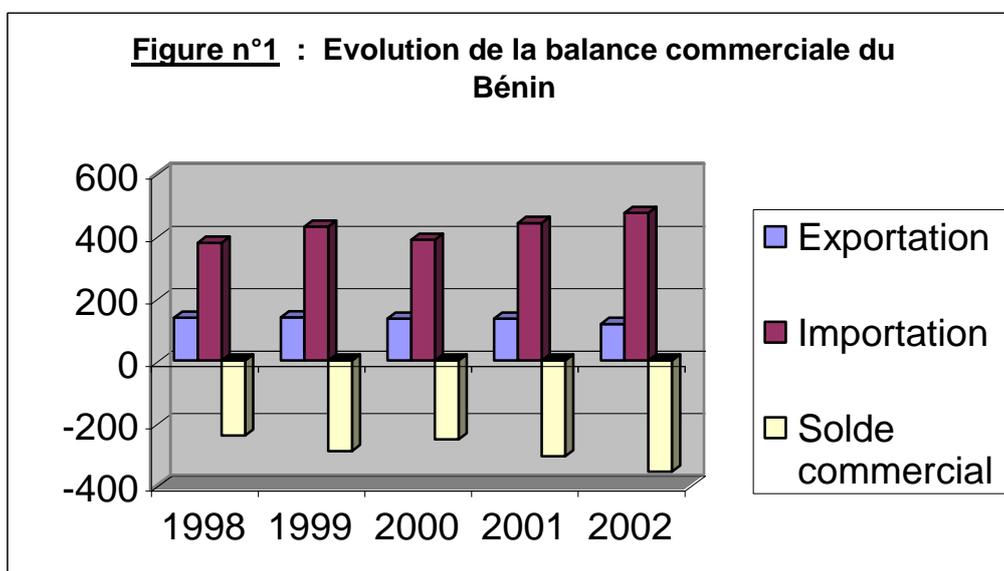
VII- L'AGRICULTURE BENINOISE DANS LE CONTEXTE REGIONAL

41- Le BENIN occupe une position charnière en Afrique de l'Ouest, notamment entre les pays de l'Union Economique et Monétaire de l'Afrique de Ouest (UEMOA) et le Nigeria. Cette position induit un fonctionnement particulier à l'économie : orientation vers des rentes d'opportunité vis-à-vis du Nigeria et faibles transactions commerciales avec les pays de l'UEMOA. Les récentes reformes de politiques macro économiques au niveau régional, notamment la mise en place du Tarif Extérieur Commun de l'UEMOA n'ont pas pour autant modifié la structure du commerce régional du pays, fortement influencée par la politique commerciale du Nigeria.

7.1- Evolution du commerce régional du BENIN

42- Le commerce officiel régional du Bénin présente globalement deux caractéristiques : il est faible et affiche une balance structurellement déficitaire. L'un des effets attendus des reformes entreprises tant du niveau de l'UEMOA, que de la CEDEAO et notamment la mise en œuvre du Tarif Extérieur commun est l'intensification des transactions commerciales du Bénin avec ses voisins et une réduction du niveau de déficit de la balance commerciale.

43- Au point de vue de la balance commerciale globale, il n'est pas exagéré de dire que le TEC intervenu depuis 2000 a contribué à accentuer le déficit structurel que traîne le Bénin. En 1998, le solde commercial a connu un déficit de 240 milliards de Francs CFA. En 2002, ce déficit est passé à 355 milliards soit un accroissement de plus de 48%

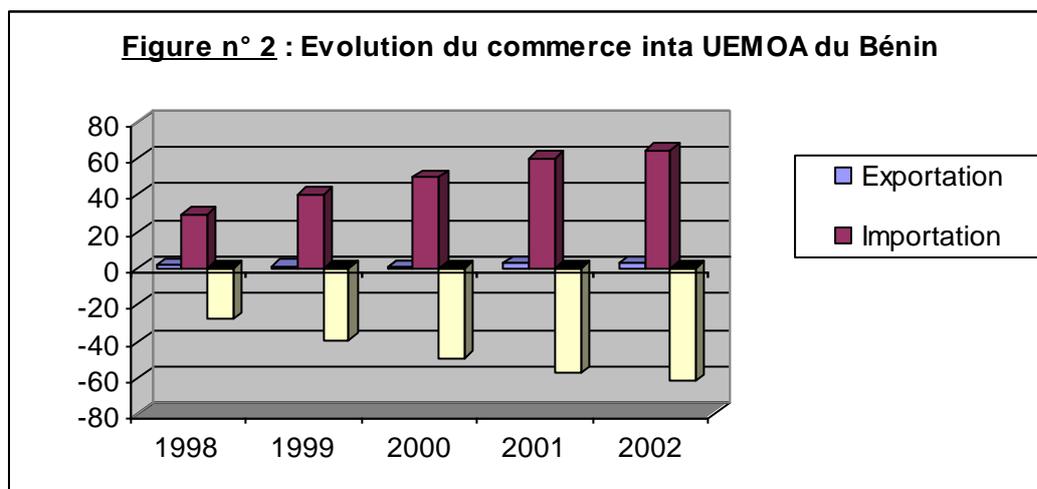


44- La même tendance s'observe en ce qui concerne les pays de l'UEMOA. Le déficit de la balance commerciale est passé de -28,1 milliards en 1998 à -61,7 milliards en 2002. Malgré l'avènement du TEC, le pays éprouve toujours des difficultés à établir un équilibre dans les flux d'importations et d'exportations. Le solde commercial du Bénin est resté déficitaire sur toute la période avec une aggravation du déficit à partir de l'an 2000. Le taux de couverture des importations est plus faible ici que par rapport au reste du monde. D'une valeur moyenne

de 3,4% pour l'UEMOA, ce taux est de 22.2% en moyenne pour la situation globale. Ce qui dénote de la difficulté du pays à produire des biens dans lesquels, il possède un avantage comparatif par rapport aux autres pays de la zone.

45- Avant la mise en place des réformes les principaux fournisseurs du pays étaient la Côte d'Ivoire (57,8% du total des importations de la zone de la période 1998-1999), le Sénégal (27,6%) et le Togo (14,2%), la période 2000-2002 s'est traduite par un réaménagement au profit du Togo. Ainsi, les principaux partenaires à l'importation du Bénin sont en 2002 la Côte d'Ivoire (41,7%), le Togo (38,6%) et le Sénégal (19,9%). Cette évolution est justifiée par un accroissement des importations de fer à béton, d'articles de friperie et de produits pétroliers, en provenance du Togo.

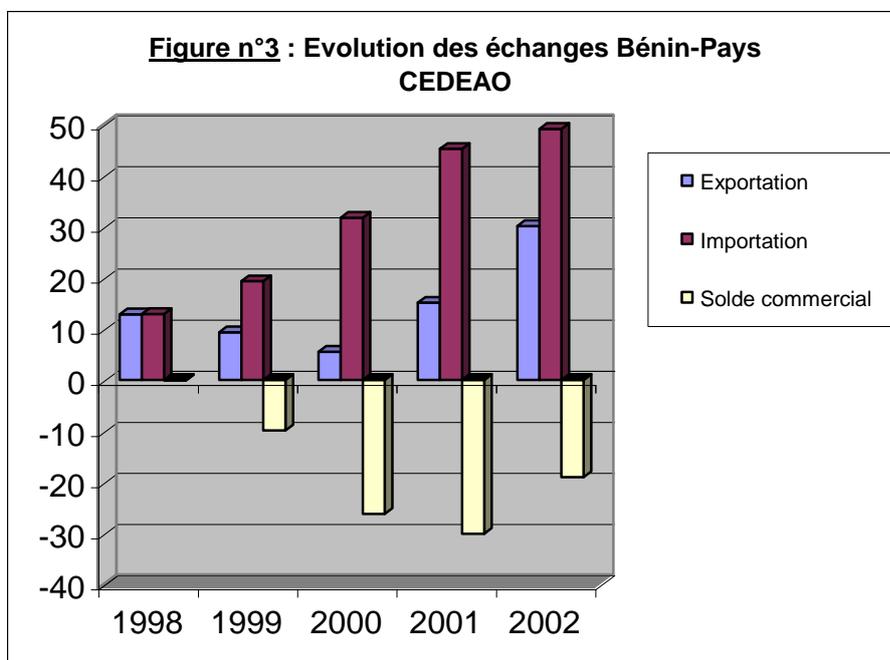
46- A l'instar des importations, les exportations en direction des autres pays de l'UEMOA se sont intensifiées ces trois dernières années. Mais elles demeurent toujours faibles. D'une valeur relative de 3,5% du total des exportations en 1998, elles sont passées à 5,6% en 2000 pour ensuite chuté à 5,1% en 2002. Durant la période 1998-1999, les principaux partenaires à l'exportation du Bénin étaient le Niger (53,6%), le Togo (17,3%), la Côte d'Ivoire (16,5%) et le Burkina Faso (5,8%). Cette situation s'est maintenue tout au long de ces trois dernières années avec un réaménagement en faveur du Togo. Ainsi, en 2002, le Niger demeure toujours le premier client du Bénin avec 38,8% des importations de la zone, suivi du Togo (38,5%) de la Côte d'Ivoire (10,6%) et du Sénégal (7,0%). Les produits échangés dans ce cadre sont surtout le tabac et ses dérivées (27.9% des exportations de 2002) et le Coton (12.8 %)



47- Par contre avec les pays de la CEDEAO, hors UEMOA, la situation est un peu plus équilibrée. Le solde après avoir culminé à -30,1 milliards, n'était que de 19,0 milliards en 2002. La structure des importations n'a pas véritablement changé. Si en 1999, les principaux fournisseurs du Bénin étaient la Côte d'Ivoire (38,7%), le Ghana (23,2%), le Sénégal (17,8%), le Togo (11,1%) et le Nigeria (4,3%), on observe depuis 2000 une légère modification au niveau des parts de marché. Ainsi, en 2002, les principaux fournisseur du pays sont devenus la Côte d'Ivoire (24,0%), le Ghana (23,8%) le Togo (21,2%) le Nigeria (16,3%) et le Sénégal (12,7%). Cette situation reflète une intensification des échanges avec les autres pays de la CEDEAO. En effet, d'une valeur de 59 608 millions en 1999 (4,5% du total des importations) elles ont presque doublé en 2000 (8,2%), pour se stabiliser depuis 2001 autour de 10% de la valeur totale des importations du pays.

48- Les exportations en direction des autres pays de la CEDEAO ont connu une évolution plus significative que celles vers les pays de l'UEMOA. Si en 2000, elles ont baissé de 40,8%, depuis 2001, elles connaissent une augmentation vertigineuse avec des taux de croissance de l'ordre de 172,9% la même année et de 99,5% en 2002. Cette situation s'est reflétée au niveau de la structure des échanges avec une augmentation croissante de la part relative des exportations en direction de ces pays

49- La classification par pays des clients de la zone révèle depuis 1998 une percée des pays des géants anglophones qui absorbent, depuis 2001, plus de la moitié des exportations du Bénin en direction de la CEDEAO. Le Ghana par exemple est passée du 6^{ème} client du Bénin en 1998 à celui de 2^{ème} client en 2002. Ici, les produits les mieux échangés sont les viandes et abats comestibles avec plus de 50% des achats de la zone en 2002, les perles fines et métaux précieux, le coton et enfin les tabacs et succédanés de tabacs (INSAE 2003)



50- Au total, la structure du commerce extérieur officiel du Bénin, montre la faible insertion du pays dans les grands ensembles économiques régionaux (UEMOA, CEDEAO) auxquels il a adhéré. En effet, en dépit des inflexions constatées ces dernières années, environ 10 % seulement des échanges extérieurs officiels du Bénin sont effectués avec ses voisins régionaux. Cependant lorsque l'on intègre les échanges informels, notamment le commerce de réexportation, on aboutit à un double constat :

- Le commerce de réexportation née de l'exploitation des opportunités qu'offre le marché nigérian, du fait des disparités de politiques économiques et commerciales, constitue depuis une vingtaine d'années le socle des exportations béninoises en direction de ses voisins. Ces réexportations intègrent aussi des produits de récupération (fripe, véhicules d'occasion) que des denrées alimentaires, riz, farine de blé, lait et produits laitiers, huile végétale et sucre. En 1998, le montant des réexportations était estimé à environ 129 millions de dollars.

- Des importations de loin plus importantes que celles que mentionnent les statistiques officielles. En 1998, en partant de l'hypothèse que la proportion des produits nigériens présents sur les étals des commerçants béninois (par rapport à l'ensemble des produits figurant) indique la proportion des dépenses réalisées par les ménages en produits nigériens (par rapport à l'ensemble de leurs dépenses) et à la suite d'enquêtes réalisées simultanément dans plusieurs dans plusieurs localités du Bénin, le LARES a estimé le montant des importations béninoises en provenance du Nigeria entre 152 et 198 millions de dollars contre 1,5 million selon les statistiques officielles.

7.2- Les enjeux d'une politique agricole régionale pour l'économie du Bénin

51- L'économie béninoise véhicule deux caractéristiques qui requièrent une attention particulière à toutes politiques sectorielles régionales auxquelles le pays souscrit. L'exemple des effets du Tarif Extérieur Commun dont les retombées sur l'économie nationale sont globalement contraire à celles auxquelles on était en droit de s'attendre en dit long sur la nécessité d'une précaution qui prend en compte le fonctionnement réel de l'économie nationale.

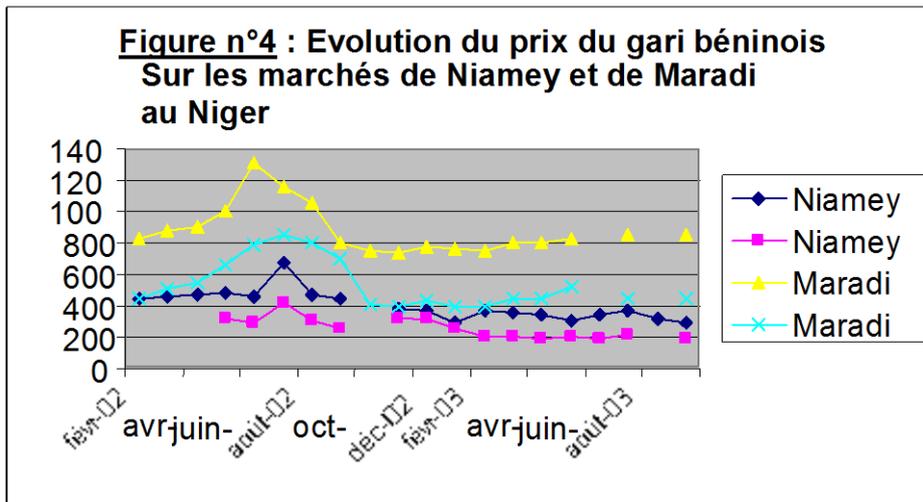
52- Le commerce régional est orienté vers la capture des rentes d'opportunité fondées sur une exploitation des disparités de politiques économiques avec les pays voisins. L'ampleur des importations est inversement proportionnelle aux disparités de politiques commerciales avec certains des voisins du pays : le Nigeria notamment. Le niveau des importations de certains biens alimentaires en 2002: céréales (249 000 tonnes), produits alimentaires (434 000 tonnes) est moins corrélé à celui de la situation alimentaire réelle du pays, qu'avec les besoins des pays voisins. On se trouve en face d'activités commerciales à vocation régionale qui ne génèrent pas de valeur ajoutée tant au niveau national que régional, mais dont les implications pour l'économie du pays sont très importantes (création d'emplois, et de recettes financières).

53- La structure du secteur agricole demeure mono-morphique dominée par la culture du Coton . En 2001, les ventes de coton ont constitué 90% de la valeur, ou 80% en volume, des exportations de produits agricoles, les autres cultures de rente étant formées notamment par les noix de cajou puis les graines de karité². On se trouve devant une très faible diversification des produits agricoles d'exportation. Mis à part le coton, pour lequel on signale quelques tonnages d' exportations en direction du Nigeria, les statistiques officielles ne mentionnent pas de ventes régionales d'autres produits agricoles béninois. Les 700 tonnes de crevettes, les 40 000 tonnes de noix de cajou, les 14 000 tonnes de tourteaux et 8 000 tonnes de noix de karité que le Bénin exporte en dehors du coton sont destinées au marché international.

54- Les exportations régionales de produits agricoles , vivriers notamment portent de plus en plus sur un nombre limité de denrées pour l'essentiel pas ou faiblement élaborés. Il s'agit non seulement de produits dont la direction des flux s'inverse au gré de la conjoncture alimentaire des pays voisins , mais qui perdent la compétitivité qu'ils avaient antérieurement acquise. C'est principalement le cas du maïs, et des dérivés des racines et tubercules : igname, gari. Seul le Niger continue d'être un débouché régulier pour des produits vivriers béninois qui doivent cependant affronter sur ce marché la concurrence que leur livrent ceux venus du sous-espace Centre.

² Cf Annexe 1.

55- Le cas du manioc paraît très critique. Avec un excédent de plus de 2 300 000 tonnes de manioc frais, le Bénin possède une capacité potentielle de production de quelques 380 000 tonnes de gari supplémentaire, produit dont il n'arrive à placer sur le marché régional qu'environ 15 000 tonnes par an. La préoccupation des responsables en charge de la gestion de cette filière est de savoir comment concilier la saturation actuelle du marché national et régional, avec la nécessité d'exploiter au maximum les potentialités dont dispose le Bénin : les rendements moyens sont actuellement au tiers du potentiel. Au plan national, le prix de cession du kilogramme du produit a été divisé par trois et sur le marché nigérien, ils sont plus élevés que ceux des produits nigériens.



56- La même situation s'observe tant au niveau de la pomme de terre, que de la tomate fraîche, deux produits maraîchers dont la demande a été impulsée par l'urbanisation et les changements d'habitude alimentaire. En saison sèche la production béninoise de ces deux spéculations éprouve des difficultés à concurrencer ceux importés du Nigeria sur les marchés de Cotonou.

57- Les importations alimentaires portent principalement sur la volaille congelée (67 900 tonnes en 2003), 11 000 tonnes de poissons congelés, 26 000 tonnes de sucre et environ 6 000 tonnes , 13 000 tonnes de farine de blé et 11 608 tonnes de blé, 248 000 tonnes de céréales.

58- De ses voisins, le Bénin importe principalement des produits maraîchers : oignon et du bétail sur pieds principalement des petits ruminants (du Niger), de la tomate fraîche (Nigeria, Ghana, Togo et Burkina –Faso), de la pomme de terre (Nigeria, Burkina-Faso et marché international ,via le Togo).

59- Au total, l'enjeu de la politique agricole régionale se joue autour de trois catégories de produits pour lesquelles peut se prévaloir d'un avantage comparatif cependant, handicapé par l'insuffisante exploitation des potentialités du pays.

- Les céréales, notamment le riz, produit dont le Bénin accuse actuellement un déficit de 50 000 tonnes, alors que le pays dispose d'un potentiel de production d'environ 750 000 tonnes de paddy par an. La réexportation de ce produit en direction du Nigeria qui accuse un déficit de 1 500 000 tonnes par an rapporte de substantielles recettes fiscales au pays. Tant pour les besoins de sécurité alimentaire, que budgétaire, le riz est devenu un produit stratégique pour le Bénin.
- Les produits maraîchers en général, la tomate et la pomme de terre dont le développement obéit à trois logiques qui fondent les tendances lourdes de l'agriculture ouest africaine : l'urbanisation et le développement d'une agriculture périurbaine, le recyclage des grands bassins et périmètre d'aménagement hydro-agricole initialement destinés à la production des céréales pour ces cultures, et les changements d'habitude alimentaire en liaison à l'émergence d'une classe moyenne dans les grands centres urbains.
- Les Plantes à racines et tubercules qui joueront incontestablement un rôle important dans la double transition démographique que traverse le golfe du Bénin : forte croissance démographique et urbaine.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- 1- **Bénin (2001)**, deuxième Programme d'Action du Gouvernement (PAGII), Cotonou
- 2- **Bénin (2001)**, Rapport sur l'Economie à moyen-terme, Cellule macro-économique, Résidence de la République, Cotonou.
- 3- **Bénin (2002)**, Base de données Socio-économiques du Bénin – Beninfo V.1.0, CNS, Cotonou.
- 4- **Bénin / PNUD, (2000)** ; Etudes Nationales de Perspectives à Long terme, Bénin 2025, Alafia, Cotonou.
- 5- **MAEP, (2002)**– Annuaire statistique – Campagnes agricoles 1999-2000 – 2000-2001
- 6- **MEHU (1993)**, Plan National d'action Environnementale du Bénin, document final, Cotonou.
- 7- **Ministère chargé du Plan, de la prospective et du Développement, (2003)** ; objectifs du millénaire pour le Développement, Système des Nations Unies / Conseil National de la Statistique, .28 pages, Cotonou
- 8- **MPREPE (1993)** ; Déclaration de politique de population de la République du Bénin
- 9- **République du Bénin, Commission Nationale pour le Développement et la Lutte contre la Pauvreté (2002)** ; Document de stratégie de réduction de la pauvreté au Bénin (2003 – 2005) : diagnostic et stratégies, 72 pages, Cotonou
- 10- **République du Bénin, MAEP (2000)**, Schéma Directeur du Développement Agricole et Rural, Volume 1, Politique et Stratégies Générale ; Projet SPPD / BEN / 99 / 004 – PNUD / FAO, mai 2000 – Cotonou, 84 pages
- 11- **République du Bénin, MAEP (2001)** – schéma Directeur du Développement Agricole et Rurale du Bénin, Pan stratégique opérationnel, 71pages, Cotonou
- 12- **République du Bénin, Ministère de Développement Rural, 1991** ; Lettre de déclaration de Politique de Développement Rural, 35 pages Cotonou
- 13- **République du Bénin, Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la Pêche (2000)** Schéma Directeur du Développement Agricole et Rural / Volume II, Stratégies sous-sectorielles, Projet SPPD / BEN / 99 / 004. PNUD / FAO mai 2000 Cotonou, 171 pages.
- 14- **République du Bénin, Ministère de l'économie et des Finances, 2003** ; la pauvreté au Bénin, Septembre, 121 pages – Cotonou.
- 15- **République du Bénin, Ministère du Développement Rural, 1999** ;Déclaration de Politique de Développement Rural, 35 pages – Cotonou

ANNEXE

